

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 9 (1921)

**Heft:** 129

  

**Artikel:** La femme dans la vie publique

**Autor:** E.P.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256756>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sexuelle et sur l'éducation civique — de voir, disons-nous, cette unanimité dans les vœux et dans les tendances du monde féminin en matière éducative.

Nous parlions, M<sup>lle</sup> Evard et moi-même, au nom de la Commission d'Education nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, à laquelle très aimablement le Bureau du Comité d'organisation du Congrès avait tenu à faire une place dans la Section III.

Comme conclusion à nos rapports sur *l'enseignement complémentaire féminin* et sur *l'éducation civique et nationale*, nous avons présenté et réussi à faire adopter, d'abord en séance de section, puis en séance plénière, les deux résolutions ci-après :

1<sup>o</sup> Le II<sup>me</sup> Congrès des Intérêts féminins exprime le vœu que tous les cantons organisent au plus vite — et imposent obligatoirement à toutes les jeunes filles — un enseignement post-scolaire de science domestique comprenant l'enseignement ménager complet et des cours et travaux de puériculture et d'éducation, à raison d'un demi-jour par semaine, pendant deux ans au minimum dès la sortie de l'école primaire, afin de préparer parallèlement chez la jeune fille la professionnelle et la mère future.

2<sup>e</sup> L'unanime constatation des rapporteurs du Congrès et des Sociétés de jeunes, relatives aux lacunes et desiderata de l'enseignement féminin paraît nécessiter un organe central facultatif.

Les grandes Associations féminines ne pourraient-elles le créer en obtenant l'appui des autorités fédérales et cantonales ?

Trop souvent, les vœux et les résolutions des Congrès demeurent lettre morte ou n'influencent que bien indirectement et à très-longue échéance les événements. C'est pourquoi la Commission d'Education nationale avait à cœur de poser tout au moins devant le Congrès, en réponse aux demandes unanimes et convergentes de réformes dans l'éducation, en particulier dans l'éducation des filles, cette suggestion d'un Conseil pédagogique ou d'un Secrétariat (*Zentralstelle*) pour la centralisation des vœux relatifs à l'éducation féminine et pour l'étude des voies et moyens propres à les faire passer dans la pratique. Après une courte discussion, le Congrès unanime est entré dans ces vues, en décidant de remettre à la Commission d'Education nationale de l'Alliance l'étude préalable de la question. C'est peu — et c'est beaucoup si nous savons ne pas laisser refroidir le bel élan d'enthousiasme et d'idéalisme qui fut la note dominante de tout ce II<sup>me</sup> Congrès des Intérêts féminins, et qui doit avoir été la grande récompense de ses initiatrices. E. SERMENT.

## II. La Femme dans les professions

Divers points ayant trait au travail professionnel de la femme furent traités dans la II<sup>me</sup> section <sup>1</sup> :

*La femme et les organisations professionnelles ; les salaires féminins ; les nouvelles carrières ouvertes aux femmes : l'activité professionnelle de la femme mariée ; la profession de garde-malade ; la femme peintre et sculpteur ; la femme dans la littérature.*

Dans l'étude sur *la femme et les organisations professionnelles*, différentes organisations, tant patronales qu'ouvrières, existant en Suisse, furent passées en revue. Le pourcentage des femmes syndiquées est très faible ; les femmes n'ont pas encore compris l'importance qu'il y aurait pour elles à s'organiser, soit en entrant dans des associations mixtes luttant pour les intérêts communs des travailleurs, soit en créant des organisations exclusivement féminines là où les intérêts de leur sexe exigent d'être spécialement défendus.

<sup>1</sup> Si je parle plus en détail de certains travaux, ce n'est pas un jugement de valeur que je porte ainsi, mais la simultanéité des conférences m'a forcément empêchée de suivre en détail chaque travail. V. DE M.

C'est parmi les travailleuses à domicile et les domestiques que l'organisation professionnelle a le plus de peine à exister.

Une des injustices qui nécessite l'organisation professionnelle de la femme, est le fait qu'à travail égal la femme est moins rétribuée que l'homme. On considère que son travail a une moindre valeur, qu'il est moins productif, la femme étant en état d'« infériorité ». Mais d'autre part, on paye moins la femme parce qu'on estime qu'elle a moins de besoins ; ne serait-ce pas pour cela que le travail féminin aurait un moindre rendement ? en d'autres termes, une nourriture insuffisante serait une des causes du taux inférieur des *salaires féminins*. Puis beaucoup de femmes considèrent le travail comme une activité temporaire dont elles n'auront plus besoin une fois mariées, elles n'apprennent pas leur métier assez à fond et les salaires ne peuvent alors s'élever au niveau de ceux qui rétribuent un travail résultant d'un bon apprentissage. Dans le travail à domicile, un salaire équitable est plus difficile à appliquer. On se heurte au « truck system », aux nombreux intermédiaires, etc.

Pour que la femme puisse soutenir la concurrence masculine et que son travail soit apprécié à sa juste valeur, il faut lui chercher de *nouvelles branches d'activité* qui mettent en lumière ses capacités. Et pour que la femme qui travaille soit bien logée et bien nourrie, il faut procurer aux femmes isolées de la campagne et de la ville, un « home » convenable, adapté aux exigences de la vie moderne.

Les conditions sociales et économiques obligent la *femme mariée* à entrer dans la vie professionnelle ; là on doit bien reconnaître qu'elle est capable d'un travail productif, alors que le travail de la ménagère est considéré à tort, comme improductif. Il est très difficile pour la femme mariée de concilier son travail de ménagère et sa profession ; on pourrait lui rendre la tâche plus facile en apprenant non seulement aux jeunes filles, mais aussi aux garçons à aider dans le ménage ; en développant les crèches, les assurances maternelles, les associations de ménagères, etc...

Une profession bien féminine est celle de *garde-malade*. Mais une opinion erronée fait croire que cette profession est accessible à tout le monde. Il faut en relever le niveau, et que celles qui s'y livrent aient une éducation ad hoc. Les heures de travail sont dans cette profession encore trop considérables, les congés pas assez fréquents. Il faudrait des lois et un diplôme d'Etat pour en régulariser les conditions.

Enfin, dans le domaine de l'*art*, la femme a aussi joué chez nous un rôle intéressant, mis en lumière par M<sup>mes</sup> Contat, Ruth Waldstetter et M<sup>lle</sup> Naville.

M<sup>lle</sup> Bloch, de Zurich, dans la séance plénière de la section II fit un tableau très complet de *l'activité professionnelle de la femme*. D'après les statistiques fédérales de 1910, plus de 516.000 femmes ont une profession déterminée dans les domaines suivants : industrie, arts et métiers, commerce, économie domestique, agriculture, enseignement, soins aux malades, œuvres sociales, administrations publiques, science, beaux-arts, arts appliqués.

Valérie de MORSIER.

## III. La Femme dans la vie publique

En considérant le programme touffu du Congrès, et en songeant aux femmes de toutes tendances qu'il attirerait, on pouvait se demander à quel point cette assemblée serait réactionnaire, ou ouvertes aux idées nouvelles. La suffragiste la plus exigeante a pu en revenir satisfaite et encouragée : dès la séance d'ouverture, et par la vive et courtoise passe d'armes entre notre présidente nationale M<sup>lle</sup> Gourd et M. Chuard, Conseiller

fédéral, la question du suffrage féminin fut placée au cœur du Congrès, et, dès lors, vivifia et anima toutes les discussions.

La section *V: la femme dans la vie publique*, présidée avec distinction par M<sup>lle</sup> Dutoit attira un auditoire qui, par moments, remplissait l'Aula de l'Université. M<sup>lle</sup> Gerhard fit d'abord l'historique de l'activité politique, forcément restreinte, des femmes suisses. N'ayant à leur disposition que le droit de pétition, elles en usèrent, à partir de 1870, notamment pour réclamer leur admission aux études universitaires (Genève), pour obtenir le droit de tutelle (Zurich), et, par la suite, s'enhardissant, elles firent circuler des pétitions de plus grande envergure, à l'occasion du Code civil, des lois fédérales sur les fabriques et sur l'assurance-maladie, et du Code pénal en préparation. Ces pétitions visent un domaine restreint: celui de la femme et de l'enfant. Mais le progrès est sensible, depuis le jour où, en 1872, on contestait aux femmes le droit bien précaire de présenter une pétition, jusqu'en 1921, où nous les voyons, à Genève, déclancher une initiative populaire pour revendiquer l'égalité politique. La marche avant sera encore plus rapide à l'avenir, grâce à l'organisation toujours meilleure des forces féminines. M<sup>lle</sup> Gerhard passe en revue l'activité des femmes soit comme membres des tribunaux professionnels, soit comme fonctionnaires, journalistes, soit encore dans les rares partis politiques qui les acceptent.

Puis, M<sup>lle</sup> Porret esquisse un plan d'action, en vue d'obtenir l'égalité politique dans notre pays: les revendications s'exerceront dans le domaine cantonal, avant de se porter sur le terrain fédéral; plutôt que de procéder par étapes, on visera les droits politiques complets, en s'assurant le concours de représentants de tous les partis politiques.

L'activité de la femme dans l'Eglise est étudiée par M<sup>lle</sup> Richard. Les femmes sont électrices dans 18 des 26 Eglises nationales et libres, qui ont répondu à l'enquête à laquelle elle s'est livrée. Dans 9, elles sont éligibles; et ce degré, contre lequel subsistent certaines préventions, sera infailliblement et logiquement gravi bientôt. Enfin, la femme s'achemine de plus vers les ministères ecclésiastiques, et vers le pastorat qui en est le couronnement. Cette dignité devra d'ailleurs être parfaitement équivalente pour l'homme et pour la femme.

C'est à cette même conclusion qu'aboutit M<sup>lle</sup> Gutknecht, vicairie à Zurich, dans son rapport sur la femme pasteur. La carrière ecclésiastique doit être ouverte à tous ceux, hommes et femmes, qui s'y sentent appelés. A chacun de répondre selon ses forces à cette vocation, et la femme pasteur ne doit pas être soumise à aucune restriction qui serait motivée par sa nature.

Enfin, une activité qui répond aux instincts profonds de la femme, c'est la lutte pour la paix. Les femmes veulent la paix, comme le constate M<sup>me</sup> Ragaz. Mais que font-elles pour cela? Elles agissent, dit-on et disent-elles, comme éducatrices. Mais élever en vue de la paix des enfants destinés à vivre dans un monde organisé pour la guerre, c'est éveiller en eux un idéal que la vie tuera. La femme, pacifiste de nature, doit travailler à réformer la vie publique, doit donc réclamer avec insistance sa complète émancipation politique.

Ainsi, dans la variété de ces discours résonne toujours la même note: la femme, être humain, ne peut plus admettre de restrictions à ses facultés. Disposée à en user pour le bien public, elle entend les exercer librement, et ne céder à personne le soin de les limiter et de discerner son devoir.

Ces principes inattaquables mèneront loin les femmes, toujours plus nombreuses et plus décidées, qui s'en inspirent. Le

Congrès de Berne aura puissamment servi à les répandre; et plus que jamais, les suffragistes peuvent aller de l'avant avec confiance.

E. P.

(A suivre.)

**AVIS IMPORTANT.** — Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que, pour répondre aux nombreuses demandes qui sont parvenues depuis un mois au Comité du Congrès, la publication des **Actes du Congrès de Berne** a été décidée, et va s'effectuer assez rapidement pour que le volume puisse paraître avant Noël, constituant ainsi le meilleur cadeau pour toutes celles — et tous ceux! — qu'intéresse le mouvement féminin suisse, en même temps qu'une mine inépuisable de documents de premier ordre indispensables aux travailleurs féministes et sociaux. On peut dès aujourd'hui souscrire à ce volume auprès du Secrétariat du Congrès, Falkenweg, 9, Berne, au prix de **6 fr. 80** l'exemplaire (un fort volume de 500 pages cartonné, avec couverture artistique). La souscription sera close le **15 janvier 1922** (le Secrétariat ne peut garantir l'envoi avant Noël que des volumes qui lui auront été commandé avant le 15 décembre) et le prix en librairie sera porté à **8 fr. 50**. Tous les rapports seront publiés dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés.

## De-ci, De-là...

La Fédération internationale pour le développement de l'Enseignement ménager, dont l'Office central est à Fribourg, consciente de l'importance capitale de l'économie domestique, a décidé de tenir à Paris, du 18 au 21 avril 1922, un 3<sup>me</sup> Congrès international de l'Enseignement ménager, avec Exposition de mobilier, matériel et méthodes (l'Enseignement ménager. Ce Congrès sera la suite des importants Congrès de Fribourg (1908) et de Gand (1913).

Il s'est constitué à Paris un Comité national français pour l'organisation sur place de ce Congrès, sous la présidence de M. Champellier de Ribes, son Bureau est 23, rue Bertrand, Paris.

Pour mener à bien, en ce qui nous concerne, cette tâche importante, on fait appel à la collaboration active des amis de l'enseignement ménager et de tous ceux qui, par une préparation rationnelle et complète de la jeune fille et de la femme, veulent aider à la restauration et à la consolidation de la famille.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Office International de l'Enseignement ménager, à Fribourg.

\* \* \*

Le Secrétariat romand d'Hygiène morale et sociale a tenu, le 6 octobre dernier, son assemblée générale à Lausanne. Il s'est préoccupé d'abord de sa situation financière, le budget établi pour 1922 soldant par un déficit qui exigera de la part des Associations affiliées un effort plus considérable pour soutenir cette indispensable institution; puis a élu un nouveau Bureau, neuchâtelois cette fois, le Bureau vaudois ayant décliné toute réélection (président, M. le Dr R. Chable (Neuchâtel); vice-président, M. le prof. Perrenoud (La Chaux-de-Fonds). Le secrétaire général, M. Maurice Veillard, a ensuite donné d'intéressants renseignements sur la question de la réglementation cinématographique, les conclusions de l'étude faite par le Secrétariat et adoptées par les Sociétés affiliées (nous rappelons que cette étude a paru presque intégralement dans le *Mouvement: Réd.*) ayant été entièrement approuvées par le II<sup>me</sup> Congrès international pour la protection de l'enfance à Bruxelles. Enfin, l'Assemblée a entendu deux rapports de M. Graz et de M<sup>lle</sup> May Combe, l'un sur le sursalaires familial, l'autre sur les infirmières visiteuses, le Secrétariat mettant ces deux questions à son ordre du jour cet hiver.

N. D. L. R. Nous ne donnons pas ici de résumé de ces rapports, ces sujets étant assez importants pour mériter à eux seuls une étude complète. Nous espérons pouvoir y revenir plus longuement sous peu.

\* \* \*